

MAIRIE de ROUSSIEUX
1 Chemin de l'Auvergnas
26510 ROUSSIEUX
04 75 27 82 88
mairie.roussieux@gmail.com
www.roussieux.fr

Compte-Rendu du Conseil Municipal

Séance du 3 mars 2017

Présents : Giren Didier (Maire), Bonnevie Sébastien, Stern André, Jouve Gilbert, Volle Christiane, Millot Lukas.

Excusés : Ferrand Anne-Lise.

Le conseil débute à 20h30 sous la présidence du maire, Didier Giren.
Le compte-rendu du conseil du 18 novembre est adopté à l'unanimité.

1 ° - Convention de mise à disposition de personnel

M. le maire explique que la nouvelle communauté de communes met à jour les conventions de mise à disposition pour les agents techniques et la secrétaire de mairie. Il demande au conseil l'autorisation de signer ces conventions.

Le conseil après avoir délibéré autorise à le Maire à signer ces conventions.

Délibération 2017_1_1

2 ° - Convention avec la commune de Pelonne

M. le maire rappelle au conseil que la commune de Pelonne commande les panneaux et plaques de rue ainsi que les poteaux et la pose auprès des entreprises Rochetaillée email et Delta signalisation. Ainsi, une convention fixe les modalités de remboursement des dépenses engagées pour la commune de Roussieux.

Le conseil après avoir délibéré autorise le Maire à signer cette convention.

Délibération 2017_1_2

3° - PLUi

La communauté de communes prendra automatiquement la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en date du 27 mars 2017 sauf si une majorité qualifiée de communes s'y oppose. Le conseil municipal dans son ensemble n'est pas à priori opposé à cette prise de compétence. Mais compte-tenu de la récente fusion des communautés de communes et attendu qu'une telle prise de compétence compliquerait grandement le travail de la communauté nouvelles, le conseil décide de

s'opposer au transfert de cette compétence en 2017. Le conseil souligne malgré tout son intérêt pour un PLUi et souhaite que la question soit débattue en 2018 et/ou en 2019.
Le conseil, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence PLU.

Délibération 2017_1_3

4° - Nouvelle délibération fixant les indemnités

Les indemnités d'élus du maire et des adjoints étaient préalablement indexer sur l'indice 1015. Cela n'est plus le cas et les indices de références devant encore changer prochainement, le Maire demande qu'une nouvelle soit prise en faisant référence à « l'indice brut de la fonction publique ».
Le conseil, à l'unanimité, approuve cette délibération.

Délibération 2017_1_4

Délibération 2017_1_5

5° - Régularisation du cimetière

La société Elabor a consenti à un remise supplémentaire sur sa proposition d'accompagnement à la mise en place d'un registre des concessions. L'offre est maintenant de 4091,00€ H.T.
Aucune demande de subvention n'ayant été faite pour ce projet, le conseil demande au Maire de chercher des subventions pour 2017, sinon ce projet sera proposé au Conseil Départemental en septembre pour la dotation patrimoine 2018.

6° - Investissement avant le vote du budget

M. le Maire demande au conseil l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget. Le conseil accepte à l'unanimité.

Délibération 2017_1_6

7° - Devis peinture des plâtres de l'église

M. le Maire présente ensuite le devis du plâtrier, M Boudou, d'un montant de 3000,00€ H.T pour la peinture de finition sur les plâtres de l'église. Le conseil souhaite chercher des subventions pour ce projet auprès des parlementaires, mais ce projet devra être réalisé rapidement avec ou sans subventions.
Le conseil délibère à l'unanimité.

Délibération 2017_1_7

8° - Choix des subventions allouées en 2017

M. le Maire présente toutes les demandes de subventions reçues à ce jour.
Le conseil décide d'attribuer les subventions et cotisations suivantes :

A.M.D : 55€ ; A.M.R.F : 100€ ; Association des maires du canton de Rémuzat : 30€ ; AVENTIC : 25€ ; Fondation du patrimoine : 50€ ; Amicale des pompiers de Rosans : 50€ ; Emala : 30€

Le conseil décide de ne pas dépasser un budget de 500€ pour l'ensemble des subventions, la liste sera complétée avant le vote du budget.

9° - Porte de l'église

Christiane Volle expose un problème d'infiltration d'eau par la porte de l'église. Cela risque d'abîmer précocement les plâtres neufs. Le conseil décide de demander des devis à des menuisiers pour régler ce problème.

10° - O.N.F. et coupe de bois

M. le Maire présente la proposition de travaux de l'ONF pour 2017. Cette proposition est refusée. S'ensuit une discussion à propos des éventuelles coupes de bois dans le « Grand Bois » communal. L'accès au bois par Chauvac serait beaucoup moins onéreux pour la commune, il est donc décidé de demander officiellement une autorisation de passage aux propriétaires des terrains sur lesquels passe le chemin en provenance du chemin « du col de Chauvac ».

11° - A.d'A.P et courrier de la préfecture

M. le Maire explique qu'il vient de recevoir un courrier de la préfecture. Nous devons dorénavant nous engager à réaliser un Ad'AP dans les 6 mois. Ce sujet a été abordé à maintes reprises et des projets d'Ad'AP ont été réalisés à la demande du Maire. Malgré tout, le conseil décide contre l'avis du Maire, de ne rien faire pour l'instant, estimant que les sanctions coûteront moins cher que les travaux.

12° - Commune nouvelle

Le conseil décide de provoquer une rencontre entre conseillers municipaux des communes voisines pour discuter de l'opportunité de création d'une commune nouvelle. Une invitation sera donc adresser à l'ensemble des conseillers municipaux des communes de Roussieux, Chauvac, Lemps, Montferrand, Verclause et Pelonne. La date de la rencontre est fixée au jeudi 13 avril 2017 à Verclause.

13° - Travaux de voirie et chemins en 2017 / Motion sur la voirie communautaire

Le Maire rappelle que le département de la Drôme alloue une subvention de voirie à la commune. Cette subvention est calculée en fonction de la longueur de la voirie communale et des chemins ruraux. La communauté de communes a la compétence « Voirie », c'est elle qui gèrera les travaux sur les voies définies « d'intérêt communautaire ». Il nous est donc demandé de reverser intégralement notre dotation voirie départementale à la communauté de communes.

Mais à ce jour, la définition d'intérêt communautaire n'est pas définie et nous ne savons pas quelles voies communales ou chemins ruraux seront transférés.

Le conseil municipal de Roussieux souhaite donc que l'ensemble de la voirie communales et des chemins ruraux correspondant à la dotation du département soient transférés comme voirie communautaire afin que les travaux communautaires puissent se faire autant sur les voies communales que sur les chemins ruraux. Si toutefois la communauté ne prenait pas l'ensemble des voies et chemins, la commune aimerait récupérer la part de dotation voirie non consommée afin d'entretenir ses chemins « non-communautaires ». Il semble en effet injuste au conseil municipal de devoir entretenir des voies ou des chemins sans bénéficier d' aucune dotation alors que le département alloue cette dotation pour l'ensemble des voies et chemins.

Une motion est prise à l'unanimité.

14° - Réunion communale sur l'éclairage public

Il est décidé d'inviter l'ensemble des habitants et résidents secondaires de la commune à discuter des orientations de la commune sur l'éclairage public. Un courrier d'invitation sera adressé à tous, les personnes ne pouvant être présente seront invités à s'exprimer par écrit.

Le conseil est clos à 22h15